

Les 24 Heures Vélo célébrées entre Néo-Louvanistes

FOLKLORE La ville estudiantine n'a finalement pas subi de raz-de-marée de mécontents

- ▶ Dans les rues de ville, on passe une soirée de guindaille normale.
- ▶ Mais le cœur n'y est pas vraiment.

REPORTAGE

L'ambiance était particulièrement étrange ce mercredi dans les rues de Louvain-la-Neuve. Un mélange de déception, de guindaille et de rancœur. Parfois même, rien du tout.

Rien du tout, durant une bonne partie de l'après-midi quand, dans les rues de la ville clairsemées quelques habitants lèchent les vitrines du centre commerçant.

On voit bien passer, de temps à autre un petit groupe d'étudiants, les bras chargés de bacs de bières, ou poussant un caddie rempli de vidanges.

Ça, c'était pour le bas de la ville. En remontant, les premiers fêtards se massent peu à peu devant les cercles et les régionales. Malgré l'annulation des 24 Heures Vélo de Louvain, les autorités ont fait le pari de la prudence. Plutôt que de laisser les guindailleurs se rassembler spontanément dans les rues, toutes les salles de cercle ont ouvert. « Une manière de canaliser ceux qui souhaiteraient tout de même fêter », glisse Alix le Paige,

vice-présidente du Groupement des cercles néo-louvanistes.

Certains se réjouissent même de l'organisation. « *Franchement, cela nous demande bien moins de contraintes. Là, on peut ouvrir toute la journée et vendre nos propres fûts. Ce sera une soirée un peu plus calme c'est sûr, mais bon les 24 H on les a déjà faites trois fois on sait ce que c'est...* », estime Yann devant la Lux en début d'après-midi.

« La mort des 24 H ! »

D'autres sont plus militants devant la Casa, à quelques mètres de là. « *Il faut marquer notre désaccord quant à l'annulation de l'événement. Annuler les 24 H c'est, à terme, tuer les régionales* », estime Laurence Thoumsin, présidente de la Régionale du Brabant Wallon. « *On ne dispose pas de local à nous. Les 24 H représentent environ 50 % de nos ventes de bières spéciales de l'année. Mais l'aspect financier est une chose, la sauvegarde du folklore en est une autre...* »

Bizarrement, des vélos, on en



Ambiance particulière ce mercredi à Louvain-la-Neuve : un mélange de déception, de guindaille et de rancœur. © MATHIEU GOLINVAUX.

croise pas mal. Des vélos de ville, pas folkloriques. Et ceux-ci sont obligés d'abuser de leurs sonnettes pour slalomer entre les étudiants qui boivent des coups.

Dans le milieu de l'après-midi, on se dit que la soirée sera finalement une soirée parmi tant d'autres, « *entre Louvanistes* ». Beaucoup s'attendent à ce qu'après leur journée de cours,

des étudiants venant de campus d'autres villes rejoignent les festivités.

Il est vrai que, régulièrement, on voit bien débouler l'un ou l'autre comité de cercle en visite. Mais on reste loin, bien loin, de l'affluence traditionnelle des 24h vélo.

Et certains ne s'y retrouvent pas. « *Là, on célèbre la mort des 24 H*, déplore Jean-Jacques, calotte vissée sur la tête devant la Casa. *Il n'y a rien de comparable entre la journée d'aujourd'hui et ce que sont les 24 H. D'ailleurs l'organisation ne prétend pas organiser de 24 H. Chaque cercle organise son événement. Concrètement même s'il y a un poil plus de monde ce mercredi soir ressemble à n'importe quel mardi ou jeudi à Louvain. C'est juste qu'aujourd'hui, ça a commencé plus tôt.* »

Autour de lui, les discours se font peu à peu plus désarticulés, il est déjà 18 h passées et, mine de rien, certains sont de sortie

LETTRE OUVERTE

Question de fierté

Parce que les 24 Heures Vélo représentent « *la fierté et l'attractivité de la ville* », les collectifs étudiants (AGL, GCL, Organe et Fédé) ont déposé ce mercredi, au son de la Marche funèbre de Chopin, une gerbe de fleurs devant le monument aux 24 Heures Vélo, au bas de la rue des Wallons. L'occasion d'envoyer un faire-part sous forme de lettre ouverte au bourgmestre d'Ottignies-LLN : « *Nous avons l'impression, depuis quelques années, d'établir une relation de collaboration à sens unique avec la Ville et cela nous inquiète pour l'avenir. Quelle place seriez-vous prêt à réserver aux étudiants au sein de la démocratie communale ? Comment pouvez-vous garantir que d'autres événements ne soient pas annulés pour les mêmes raisons ?* »

J.-P. D.V.

depuis 14 h non-stop.

Impossible de parler aux étudiants sans que le bourgmestre d'Ottignies-Louvain-la-Neuve, Jean-Luc Roland (écolo) ne soit pointé du doigt. Mais les plus virulents sont les anciens. Olivier, 52 ans et Vincent, 45 ans sont deux anciens du cercle des sciences. « *On vient ici chaque année, pour se retrouver entre anciens. Ce n'est pas l'annulation qui nous empêchera de faire la fête, dit le premier. Chaque année, nous sommes nombreux à bloquer nos congés. Depuis le début, on a l'impression que le bourgmestre veut faire disparaître l'esprit frondeur estudiantin de la ville. Et le contexte sécuritaire lui donne un prétexte en or pour le faire.* »

Pendant ce temps, peu à peu, les étudiants se rassemblent autour des cercles, face à la Casa. Même si ce ne sont pas les 24 H, ce soir, ce sera quand même la fête à Louvain, une fête amère. ■

THOMAS CASAVECCHIA

diagonale De la musique pour chats bientôt dans les bacs

Dans la course à l'affection, les maîtres (ou les esclaves, cela dépend du point de vue) des chats dépend de nos habitats auront bientôt une nouvelle munition : de la musique féline. Composée sur mesure pour leurs pavillons poilus, vraisemblablement aussi délicats que leurs papilles gustatives, elle serait une caresse auditive leur procurant une vague de bien-être.

Vous faites partie de ceux qui laissent la radio allumée pendant leur absence pour que Minet ne se sente pas trop seul ? Mais êtes-vous certain qu'il apprécie Maître Gims ? « *La musique créée pour plaire aux oreilles humaines a des effets positifs sur les chiens, les éléphants et les chimpanzés, mais pas sur les chats* », explique Charles Snowden, professeur émérite de psychologie de l'Université de Wisconsin.

Vous êtes convaincu que votre chat est mélomane ? Pour David Teie, c'est une certitude. Ce chercheur américain (Université du Maryland), également violoncelliste, a soumis, durant deux ans, des félins d'appartement à différents sons. Ces derniers réagissaient de façon favorable aux bruits liés à ceux entendus au cours de leurs premières

semaines de leur vie. Ils étaient globalement plus détendus, certains allant même jusqu'à se frotter contre les baffles et à ronronner. Et ce, particulièrement, s'il s'agissait d'animaux nerveux ou s'ils avaient été abandonnés ou maltraités avant d'être recueillis.

Partant de ce constat, Teie a composé, avec l'aide de Snowden, un album de 40 minutes où les morceaux musicaux mêlent ronronnements, lapements de lait, succions et piailllements d'oiseaux sur fond de violoncelles du National Symphony Orchestra.

De quoi charmer irrésistiblement l'oreille féline. Moins l'oreille humaine, les sons sont en effet plutôt soporifiques. Envie de tester ? Quelques morceaux sont libres d'écoute sur www.musicforcats.com, homonyme du titre de l'album produit par Universal et qui sortira dans les bacs le 28 octobre.

Dernièrement, les matous du Lady Dinah's, un bar à chats londonien, l'ont écouté en avant-première. Certains ont apprécié, d'autres moins. « *J'aime l'idée que les chats aussi puissent avoir leurs goûts musicaux* », a commenté le violoncelliste. ■

LAETITIA THEUNIS

FORsettlement

Stichting FORsettlement
Postbus 8171
3503 RD Utrecht
Nederland

ANNONCE DE L'AUDIANCE DANS LE CADRE DU RÈGLEMENT FORTIS

en vertu de l'article 1013 paragraphe 5 du Code de procédure civile néerlandais, à la demande et suivant l'ordonnance de la Cour d'appel d'Amsterdam

La présente annonce s'adresse à toutes les personnes physiques et entités juridiques qui ont acquis ou détenu des actions Fortis à tout moment entre le 28 février 2007 et le 14 octobre 2008 (les « actionnaires éligibles ») et aux fondations et associations légalement habilitées qui, en vertu de leurs statuts, représentent les intérêts d'actionnaires éligibles.

Accord

Un accord a été conclu par Ageas (anciennement Fortis), VEB, Deminor, SICAF, FortisEffect et Stichting FORsettlement, en vue de régler de manière collective les plaintes de l'ensemble des actionnaires éligibles.

Contenu de l'accord

L'accord prévoit que, sous certaines conditions, les actionnaires éligibles puissent recevoir une indemnisation en lien avec les événements qui ont eu lieu en 2007 et 2008 dans l'entreprise alors appelée Fortis (aujourd'hui Ageas). Il s'agit d'événements susceptibles d'avoir affecté la valeur des actions, en particulier la communication (ou l'absence de communication) et la politique de Fortis concernant sa position financière, la prise de contrôle d'ABN AMRO et les épisodes qui ont conduit au démantèlement de Fortis, tels qu'ils sont décrits plus en détail dans l'accord.

Requête de déclaration exécutoire

Le 23 mai 2016, les parties à l'accord ont demandé à la Cour d'appel d'Amsterdam de déclarer ledit accord exécutoire à l'égard de tous les actionnaires éligibles.

Conséquences d'une déclaration exécutoire

Si la Cour d'appel d'Amsterdam déclare l'accord exécutoire, tous les actionnaires éligibles seront liés par ledit accord. Dans certains cas, l'accord accorde aux actionnaires éligibles le droit à une indemnisation sous réserve des conditions énoncées dans l'accord. En outre, en vertu de l'accord, les actionnaires éligibles s'engagent à donner définitivement quittance à Ageas, aux (anciens) directeurs et cadres d'Ageas et aux banques garantes concernant toute plainte liée aux événements ayant eu lieu chez Fortis en 2007 et 2008.

Les actionnaires éligibles qui ne souhaitent pas être liés par l'accord peuvent soumettre une déclaration à cet effet (un « avis de refus ») dans un délai défini par la Cour d'appel d'Amsterdam qui sera d'au moins trois mois après la date à laquelle l'accord aura été déclaré exécutoire. Les actionnaires éligibles qui soumettront un avis de refus valide ne seront pas liés par l'accord mais ne pourront pas non plus prétendre aux droits octroyés par l'accord, comme, par exemple, effectuer une éventuelle demande d'indemnisation. Les avis de refus ne pourront être soumis qu'une fois que la Cour d'appel d'Amsterdam aura déclaré l'accord exécutoire.

Soumission écrite des arguments en défense

Les actionnaires éligibles et les fondations ou associations légalement habilitées qui, en vertu de leurs statuts, représentent les intérêts d'actionnaires de Fortis, 1 En vertu de l'article 7:907 du Code de procédure civile néerlandais.

pourront soumettre par écrit leurs arguments à l'encontre de la requête de déclaration exécutoire de l'accord. Toute défense devra être soumise par un avocat. Les dossiers de défense, ainsi que leurs annexes, devront être soumis en quatre exemplaires, en néerlandais, auprès de la Cour d'appel d'Amsterdam (Gerechtshof Amsterdam, Afdeling civiel recht en belastingrecht, attn. Mrs. S.A.W.M. Rodrigues Parreira, PO Box 1312, 1000 BH Amsterdam), avec le numéro de référence 200.191.713/01, et une copie devra en être adressée aux avocats des parties ayant déposé la requête. La date limite pour soumettre des arguments en défense est fixée au 10 février 2017. La soumission d'arguments en défense entraîne des frais (qu'il s'agisse des frais d'avocat ou de procédure).

Invitation à l'audience

La Cour d'appel d'Amsterdam a fixé la date de l'audience lors de laquelle seront examinés la requête de déclaration exécutoire de l'accord et les éventuels arguments en défense. Par les présentes, tous les actionnaires éligibles sont invités à se présenter à cette audience.

L'audience aura lieu le 24 mars 2017, à partir de 10 heures, au Paleis van Justitie - IJdok 20 à Amsterdam. Vous trouverez une carte et des informations sur les possibilités de stationnement sur www.rechtspraak.nl, à la rubrique « organisatie en contact ».

Présence à l'audience

Il n'est pas obligatoire de se présenter à l'audience. Les actionnaires éligibles qui ne seront pas présents à l'audience conserveront leurs droits à une indemnisation en vertu de l'accord ou leur droit de soumettre un avis de refus. Les actionnaires éligibles qui souhaitent assister à l'audience en tant qu'observateurs doivent en informer la Cour d'appel d'Amsterdam par écrit ou par e-mail au plus tard le 24 février 2017. Les personnes qui souhaitent prendre la parole pendant l'audience doivent l'indiquer à la Cour d'appel de manière explicite. Cette notification doit être adressée à la Cour d'appel d'Amsterdam (Gerechtshof Amsterdam, Afdeling civiel recht en belastingrecht, attn. Mrs. S.A.W.M. Rodrigues Parreira, PO Box 1312, 1000 BH Amsterdam) ou à wcam.hof-amsterdam@rechtspraak.nl, avec le numéro de référence 200.191.713/01. Les prises de parole lors de l'audience sont limitées à 15 minutes par personne ayant soumis des arguments en défense, et à 5 minutes par personne pour les autres parties concernées.

Informations complémentaires et coordonnées

La requête peut être consultée, téléchargée et imprimée sur www.rechtspraak.nl (à la rubrique « Uitspraken en nieuws ») et sur www.forsettlement.com. L'accord et les documents y afférents peuvent aussi être consultés sur ce dernier site. Nous vous recommandons de consulter le site Internet www.forsettlement.com pour connaître les éventuels avis subséquents.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Contact Center FORsettlement (Belgique : 0800 26 832 ; Pays-Bas : +31 30 25 25 359 ; International : +32 (0)2 557 59 00).

22627620